

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

N° d'ordre : DEL 34-09-2025

Objet de la délibération :

Souscription d'un emprunt pour financer des travaux d'investissement

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 1

Votants : 21

Date de la convocation :

23/09/2025

Date de publication en ligne :

03/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Sindy ABGUILLERM, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Claire AGUILLON, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Jean-François DELARUE, Francine BERTRAND, qui donne pouvoir à Steven AUBOIS.

Absent : Jean-Marc BENTOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Thierry GUEFFIER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Budget Primitif 2025,

**Vu** l'analyse des offres des établissements bancaires,

**Vu** l'avis de la commission finances et des ressources humaines du 22/09/2025,

**Considérant** que l'offre du Crédit Agricole est l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Considérant** que le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour procéder à la réalisation des emprunts par délibération n°01-02-2022 le 17/02/2022, mais que celles-ci prennent fin dès l'ouverture de la campagne pour le renouvellement du conseil municipal,

**Considérant** que la période préélectorale a commencé et que par conséquent, le Maire a décidé de renoncer à son pouvoir de délégation pour ces motifs,

**ENTENDU** l'exposé de Mme Clarisse CHALARD,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

**ACCEPTE** l'offre du Crédit Agricole de 700 000 €, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PRET TAUX FIXE CREDIT AGRICOLE

Montant : **700 000 €**

Durée d'amortissement : **20 ans**

Taux d'intérêt fixe : **3.44 %**

Typologie Gissler de classification des risques : **1A**

Remboursement par anticipation : **moyennant une indemnité forfaitaire de 6 mois d'intérêts**

Durée de la phase de déblocage : **3 mois**

Périodicité des échéances : **Trimestrielle (80 échéances)**

Amortissement : **Dégressif (échéances constantes)**

Commission d'instruction : **0.10 % du montant du prêt**

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le Maire  
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).